

Le Gabon cogite sur son retour dans l'EITI

Désiré-Clitandre Dzonteu

Les experts gabonais, accompagnés de ceux de la Banque mondiale (BM), réfléchissent depuis le mardi 28 octobre 2014 à Libreville sur le retour du Gabon au sein de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).



Les officiels à l'ouverture des travaux, le 28 octobre 2014 à Libreville. © Gabonreview

Le ministre de l'Economie, de la Promotion des investissements et de la Prospective, et son collègue du Budget, ont ouvert, le 28 octobre dernier à Libreville, les travaux de «l'Atelier national de réflexion sur le retour du Gabon à l'EITI».



Les participants à l'atelier. © Gabonreview

La rencontre qui doit s'étaler sur 2 jours devra engager une réflexion de fond sur la faisabilité, les moyens et les conditions d'une nouvelle adhésion du Gabon à cette initiative. Cet atelier fait suite à un autre déjà réalisé en 2013 portant sur les «enjeux de l'ITIE pour l'industrie extractive – cas du secteur minier». Il avait permis de présenter les enjeux, mais également l'intérêt de ce groupe, de rappeler les exigences de la norme de Sydney, de réfléchir aux 7 exigences non remplies en 2012 et d'en tirer des recommandations pour l'avenir. «L'examen des conditions du retour du Gabon à l'EITI n'est pas un exercice anodin», a affirmé Régis Immongault. «Sommes-nous capables de répondre globalement à ces exigences? Pouvons-nous par exemple publier tous les contrats miniers et pétroliers? L'administration peut-elle faire certifier ses comptes par une structure indépendante autre que la Cour des comptes», s'est-il notamment interrogé.

Bien qu'il n'ait pas prétendu répondre à ce questionnement, le directeur général de la Société équatoriale des Mines milite pour un retour au sein de ce groupe d'intérêt. «Il y a un réel besoin pour le Gabon de réintégrer l'EITI. Il s'agit d'un label de transparence qui permettrait d'accroître l'attractivité du secteur minier gabonais auprès des investisseurs», a tranché Fabrice Nze-Bekalé. «Cet aspect revêt un intérêt tout particulier pour la SEM qui a, entre autres, pour mission de promouvoir les investissements étrangers dans le secteur. Le statut de membre de l'EITI constituerait un atout de taille à cet effet», a-t-il expliqué.

Ayant intégré ce groupe d'intérêt en 2004, le Gabon en a été exclu en 2013 pour non-respect des règles. Les seuls rapports produits à ce jour concernaient les exercices 2004, 2005 et 2006 et l'EITI n'a eu cesse de déplorer l'escamotage des rapports portant sur les années suivantes. Un rapport discuté et publié en décembre 2012 indiquait que «sur 20 exigences de la norme (en vigueur en 2012), 7 exigences n'avaient pas été respectées, 11 l'avaient été et 2 n'étaient pas applicables». Les travaux de cet atelier national devront donc déboucher sur des recommandations concrètes. Ils se dérouleront en 4 commissions articulées autour de «la capacité des acteurs à respecter la nouvelle norme EITI et ses 7 exigences», la «gouvernance de l'EITI dans la perspective de mise en place des structures nationales plus légitimes, plus dynamiques et plus efficaces», le «financement de l'EITI» et «la vulgarisation de l'EITI».

Prennent part à cet atelier, outre la société civile, les représentants du secteur privé, la Banque mondiale, le secrétariat international de l'EITI et la présidence de la République. L'EITI a été lancée en 2002 par l'ancien Premier ministre britannique, Tony Blair. Elle a pour objectif principal d'encourager la transparence dans les opérations budgétaires des États et permettre une meilleure information du citoyen sur les versements effectués par les compagnies du secteur extractif, d'une part, et les sommes encaissées par l'État, d'autre part.

